



VILLE

D'AVESNES LES AUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

Le vingt neuf mars deux mille treize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 mars 2013, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, R. TESSON, J-C PAVAU, A. BISIAUX, M. GERNEZ, G. BACQUET, H. DUPUIS.

Avait donné procuration :

Mmes et MM. O. PAGNIEZ à D. RUELLE, F. BOZION à R. TESSON, J-M BERNIER à J-C PAVAU.

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Madame Claudine MASSE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 15 Février 2013 a été entériné à l'unanimité.

Madame le Maire informe les élus du retrait du point 11 Cessions de terrains - lieudit « Le Paradis » de l'ordre du jour. Une séance exceptionnelle aura lieu le 4 Avril prochain à ce sujet en présence de tous les partenaires concernés par le projet.

Il est ensuite procédé à l'étude des points prévus à l'ordre du jour.

N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET COMPTE DE GESTION 2012 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS
--

Après en avoir débattu, et hors la présence du Maire, (Conformément au CGCT),

Sous la Présidence de Monsieur RUELLE, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal adopte les points suivants :

- PAR 18 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (4 Groupe des Elus Communistes et Républicains, 3 Groupe Avesnes Demain et 1 Madame Michèle GERNEZ)

Le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont les suivants :

- section de fonctionnement : + 954.117,63 €
- section d'investissement : - 712.854,58 €

soit un excédent final de 241.263,05 €,

- PAR 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Madame Michèle GERNEZ)

Le Compte de Gestion 2012 dressé par le Receveur Municipal et dont les chiffres sont en concordance avec le Compte Administratif.

- PAR 18 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (4 Groupe des Elus Communistes et Républicains, 3 Groupe Avesnes Demain et 1 Madame Michèle GERNEZ)

L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2012 de la manière suivante :

- besoin de financement en investissement : 712.854,58 €
- excédent reporté de fonctionnement : 241.263,05 €

N° 2 - BUDGET PRIMITIF 2013 - FISCALITE LOCALE

A L'UNANIMITE,

1 - Le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2013 comme proposé (avec reprise des résultats définitifs de l'exercice 2012).

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3.357.494,05 € et la section d'investissement à 2.161.104,58 €.

2 - Par ailleurs, pour l'année 2013, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2012, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| • taxe d'habitation | taux 14.20 % |
| • taxe sur le foncier bâti | taux 26.47 % |
| • taxe sur le foncier non bâti | taux 62.20 % |

N° 3 - SUBVENTIONS 2013

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal adopte A L'UNANIMITE le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2013.

N° 4 a) 29/03/2013 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2013 - DEPENSES

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses, applicables à compter du 1^{er} Avril 2013.

N° 4 b) 29/03/2013 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2013 - RECETTES

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes, applicables à compter du 1^{er} Avril 2013.

N° 5 a) 29/03/2013 - SIDEC - PARTICIPATION 2013

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2013 sous forme de participation directe comme en 2012.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe.

N° 5 b) 29/03/2013 - SIVOM - PARTICIPATION 2013

Chaque année, et conformément au livre II, Titre 1^{er}, Chapitre II, Section 4 et l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le

mode de recouvrement des dépenses exécutées par le SIVOM pour le compte de notre commune membre de ce syndicat.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2013 par la voie des centimes syndicaux.

N° 6 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Il est rappelé à l'Assemblée le projet communal de construction d'un nouveau restaurant scolaire, projet qui a déjà fait l'objet de divers débats et délibérations en séance du Conseil Municipal.

En vertu des orientations budgétaires 2013, et compte tenu de l'état actuel de la phase Etude,

Le Conseil Municipal décide PAR 20 VOIX POUR, 7 CONTRE (4 GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS, 3 GROUPE AVESNES DEMAIN) la mise en œuvre de ces travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire et autorise Madame le Maire à :

- Mettre au point le projet définitif, assistée de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.
- Signer et déposer le permis de construire correspondant.
- Engager la consultation des entreprises, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.
- Signer les marchés de travaux à intervenir avec les sociétés qui seront retenues ainsi que tous avenants, actes et documents administratifs ou juridiques s'y afférant.
- Solliciter toutes subventions ou aides financières dans les meilleures conditions possibles auprès de toute collectivité ou organisme susceptible de participer à cette opération et notamment au titre de la DETR - du FDAN - de l'ADEME ou des réserves parlementaires.
- Signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle des dites subventions.

N° 7 - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Il est communiqué à l'Assemblée les termes de la circulaire préfectorale du 25 Janvier 2013 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) instituée par l'article 179 de la Loi de Finances pour 2011.

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de cette D.E.T.R., il serait judicieux de proposer au titre de la programmation 2013, en priorité n° 1, la construction du nouveau restaurant scolaire, dont le chantier devrait démarrer en milieu de cette année et en priorité n° 2, les travaux de réfection de la rue Barbusse - 3^{ème} tranche pour la partie « Accompagnement Communal » à l'opération départementale CAF 047 prévue sur la RD74a.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- Solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les opérations suivantes :
 - o Priorité 1) Construction d'un nouveau restaurant scolaire
 - o Priorité 2) Réfection de la rue Barbusse - 3^{ème} tranche
- Signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

N° 8 - DENOMINATION DE LA RESIDENCE PROMOCIL RUE SADI CARNOT

Il est rappelé à l'Assemblée la réalisation en cours de 12 logements collectifs locatifs à l'angle des rues Sadi Carnot et des Sarcleurs par la Société PROMOCIL de Maubeuge.

Il y aurait lieu aujourd'hui de procéder à la dénomination de cette résidence.

Deux propositions sont soumises au vote de l'Assemblée :

- La Bascule (qui obtient 24 voix)
- Le Riot (qui obtient 3 voix : Mme Goffart, M. Beauquin, Mme Legrand).

Le Conseil Municipal adopte donc la dénomination suivante : « Résidence de La Bascule » et autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 9 - CLASSES DE MER 2013

Chaque année, la Municipalité organise des classes de découverte destinées aux élèves de l'Ecole Primaire communale leur faisant ainsi bénéficier d'activités de pleine nature, mais aussi d'une initiation à la vie en collectivité dans un contexte autre que celui de la classe habituelle et une meilleure connaissance des uns et des autres.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler cette opération en principe courant octobre 2013 en organisant un séjour de découverte à dominante mer pour 2 classes de CE1 de l'Ecole Primaire.

Ce séjour comprendrait le déplacement, l'hébergement en pension complète, l'encadrement selon les normes de l'Education Nationale, diverses animations et sorties ainsi que le transport sur place, pour un budget prévisionnel de 500 € TTC maximum par enfant.

Il est précisé que la participation des familles sera fixée ultérieurement au vu du résultat de la consultation des entreprises.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'organisation de ces classes de découverte à dominante mer en octobre 2013,

Et autorise Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

N° 10 - ACCUEIL DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT ETE 2013 - TARIFS

Par délibération en date du 15 Février 2013, le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'un accueil de loisirs avec hébergement de trois semaines en juillet prochain, réservé à 30 enfants d'AVESNES LES AUBERT en âge d'accueil au Collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprendra l'hébergement, l'animation et le transport.

Aujourd'hui, suite à la consultation des entreprises, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances en juillet 2013, sur la base de la proposition suivante (identique à l'an dernier) :

- 3 tranches (pour un enfant)
 - Quotient familial < 521 € = 60 €
 - 521 € ≤ QF ≤ 800 € = 200 €
 - QF > 800 € = 300 €
- Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la participation à verser par les familles pour le centre de vacances de juillet 2013, telle que proposée ci-dessus ainsi que sur la réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

QUESTIONS DIVERSES

Deux points sont évoqués en questions diverses :

- la création d'une nouvelle association de danse
- le bilan des interventions du SMABE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 40 en rappelant la séance exceptionnelle du Conseil Municipal qui aura lieu le 4 Avril 2013.

Le Secrétaire de séance,



Madame Claudine MASSE

Le Maire,



Maryse BASQUIN